

COMMUNE DE NEUGARTHEIM-ITTLENHEIM

Département
du Bas-Rhin

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Arrondissement de
Saverne

date convocation : 22/06/2021

transmise le : 22/06/2021

Conseillers élus : 15
Conseillers en fonction : 15
Conseillers présents : 13
Conseillers représentés : 2
Conseillers excusés : 0
Conseillers absents : 0

Séance du : 28 juin 2021 à 20h

Sous la présidence de Mme DYEUL Aurélie, Maire

Membres présents :

WICKER Dominique, GRABOWSKI Barbara, PERRUZZA Raphaël, PALTOT Karine, KUBLER Olivier, WENDLING Pascale, SAINT-PAUL Olivier, MARTINS Fatima, MEHN Véronique, ANTZ Sébastien (arrivé en retard après le point n°4), SABOURAL Magali, VIX Alexandre

Membres représentés : RUILLET Michel par PERRUZZA Raphaël
MARTINELLE Caroline par DYEUL Aurélie

Secrétaire de séance : SABOURAL Magali

1. Désignation d'un secrétaire de séance

Le conseil municipal désigne comme secrétaire de séance SABOURAL Magali

2. Lecture et approbation du procès-verbal du dernier conseil

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, adopte le procès-verbal du 26 mai 2021.

3. Eclairage de la Rue Felsch : Demande de subventions

Dans la continuité des travaux de relamping de la commune, Madame la Maire explique au Conseil Municipal, qu'aucun éclairage public existe dans la rue Felsch et qu'une extension du réseau actuel

apparaît nécessaire car cela pose un réel problème durant la période hivernale en terme de sécurité.

Les travaux s'élèveraient à 12 441,38 € HT

Le conseil municipal, DECIDE, à l'unanimité des membres présents :

- d'approuver le projet dont le coût s'élèverait à 12 441,38 € HT
- de solliciter Madame la Préfète du Bas-Rhin dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR).
- de solliciter d'autres financements
- d'autoriser Madame la Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

4. Vente de la maison et terrain appartenant au Conseil de Fabrique / Les apprentis d'Auteuil

Madame la Maire explique au Conseil Municipal que la maison et le terrain section 31801 parcelles n° 237 et 238 détenus pour moitié par le Conseil de Fabrique et pour l'autre moitié par les Apprentis d'Auteuil ont été récemment faits l'objet d'une mise en vente.

Madame la Maire demande au Conseil Municipal de se positionner sur l'accord ou non pour la signature de l'acte de vente des biens sus désignés détenus par le Conseil de Fabrique et les Apprentis d'Auteuil.

Le conseil municipal, DECIDE, à l'unanimité des membres présents :

- d'approuver la vente de la maison et le terrain section 31801 parcelles n° 237 et 238 détenus pour moitié par le Conseil de Fabrique et pour l'autre moitié par les Apprentis d'Auteuil.
- d'autoriser Madame la Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

5. Point divers :